

305, avenue de Colmar
67029 Strasbourg

Tél : 03 88 79 87 79
Fax : 0388 79 87 60
Mail - Site
secretariatgeneral67@cfdt-alsace.com
www.cfdt-alsace.com

Contact : Bernard MARX
(Secrétaire Général de la
CFDT Alsace)



CFDT - Alsace



Confédération Française Démocratique du travail - Alsace

La Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) est une confédération interprofessionnelle de syndicats de salariés français. Elle fait partie des cinq confédérations de syndicats de salariés considérées comme représentatives par l'État, en application du décret du 31 mars 1966.

La CFDT est membre de la Confédération syndicale internationale (CSI). La CFDT a été créée en 1964. A l'issue de « l'évolution » vers un syndicalisme laïc, la CFTC se transforme en CFDT.

→ Missions générales

- ▶ Défendre l'intérêt collectif et individuel des salariés, chômeurs et retraités.
- ▶ Une exigence de justice pour tous et en particulier pour les plus fragiles.

→ Champs de compétences en matière de discriminations

- ▶ L'ensemble des discriminations reconnues par la loi
- ▶ Le domaine de l'emploi

→ Modes d'intervention

- ▶ **Informier, Orienter**
 - ▶ Informer généralement sur les discriminations
 - ▶ Informer la personne sur ses droits, les procédures et recours possibles dans sa situation
 - ▶ Orienter vers la structure (association, syndicat ou autre) la plus adaptée à la demande de la personne
 - ▶ Orienter vers des avocats pour un conseil juridique spécialisé ou pour une action en justice (par exemple : recours au Conseil des prud'hommes)

▶ Proposer une médiation sociale entre les personnes et l'employeur mis en cause pour

- ▶ nouer un dialogue
- ▶ trouver une solution alternative avant l'action en justice
- ▶ rappeler la loi à l'employeur

▶ Accompagner juridiquement

- ▶ Aide à saisir les autorités compétentes (par exemple : tribunaux, HALDE, Inspection du travail, Procureur de la République ...) c'est-à-dire aider les personnes à reformuler leur question en terme de droits, les aider à qualifier les faits et les aider à rédiger un courrier (par une activité d'écrivain public ou par l'orientation vers des écrivains publics)
- ▶ Aider à la constitution du dossier dans le cadre de la procédure engagée pour rassembler l'ensemble des pièces, pour rassembler les preuves (par exemple : témoignage, certificats...)
- ▶ Accompagner tout au long des démarches juridiques et administratives (relais avec l'avocat, préparation et accompagnement aux entretiens et/ou aux audiences en cas de médiation ou de procès...)
- ▶ Assister et représenter en justice devant le Conseil des Prud'hommes
- ▶ Se constituer partie civile
- ▶ Saisir la Halde

→ Zone géographique d'intervention

- ▶ Alsace

→ Qui peut prendre contact ?

- ▶ Tout public, plus particulièrement les salariés

→ Comment prendre contact ?

- ▶ Par téléphone
- ▶ Entretien sur rendez-vous
- ▶ Les salariés peuvent également prendre contact par l'intermédiaire des sections syndicales présentes dans les bassins d'emploi

→ A quelles conditions ?

- ▶ Intervention gratuite pour une information, un conseil, une orientation
- ▶ Adhésion au syndicat en cas de suivi du dossier et/ou de représentation du plaignant

→ Autres types d'intervention sur les discriminations

- ▶ Aucun

